

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA21 22029 et OCA21 22030 – Résolution CA21 220287 (dossier 1216748008)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – Septembre 2021

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);*

OCA21 22031– Résolution CA21 220288 (dossier 1213287001)
Ordonnance relative à l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout en dehors des plages horaires prescrites, sur certains tronçons des rues Bérard, Langevin, Bourget, Mazarin, Notre-Dame Ouest, Jolicoeur, Jacques-Hertel, Turcot, Workman, Saint-Augustin et de l'avenue Laporte

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA21 22032 – Résolution CA21 220289 (dossier 1217010002)
Ordonnance relative à l'exécution de travaux en dehors des plages horaires prescrites – Parc de la terrasse de la Rotonde

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA21 22033 – Résolution CA21 220300 (Dossier 12119326001)
Ordonnance relative à la réalisation d'une murale permanente sur la façade de la bibliothèque Saint-Henri – 4700, rue Notre-Dame Ouest

Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA21 22033 peut également être consultée à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>

Fait à Montréal, le 15 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire